

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
départementaux de l'éducation nationale



Besançon, le 7 mars 2018

**Objet** : Mutations des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré par exeat et ineat directs non compensés - Rentrée scolaire 2018.

**Référence** : Note de service ministérielle n° 2017-168 du 06-11-2017 (publiée au BOEN spécial n°02 du 9 novembre 2017) relative à la mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré - Rentrée scolaire 2018

Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
Service gestion collective

Dossier suivi par :  
Nathalie GRAVIER  
Téléphone :  
03 81 65 48 56

Mél.  
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26, avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

Je vous communique, ci-après, le calendrier des opérations de mutation des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré par exeat et ineat directs non compensés au titre de la rentrée scolaire 2018 pour le département du Doubs.

Les demandes d'ineat pour le Doubs reçues pour le 5 avril 2018 seront traitées pour une éventuelle participation à la première phase du mouvement, dès lors que l'exeat aura été accordé par le département d'origine.

Date limite de réception des demandes d'ineat / exeat à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs : **03 mai 2018.**

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée scolaire, sauf s'ils répondent à des situations exceptionnelles dûment justifiées.

Les dossiers seront fournis en deux exemplaires et comporteront :

- une demande manuscrite d'ineat sous votre couvert,
  - une demande manuscrite d'exeat revêtue de votre avis,
  - la fiche de renseignements ci-jointe,
  - une fiche de synthèse,
  - tout document justifiant la demande :
- une photocopie du livret de famille ou du PACS,
  - une attestation d'emploi du conjoint dans le département du Doubs ou une attestation d'inscription au pôle emploi du département, dans les conditions fixées par la note de service ministérielle,
  - une copie des demandes antérieures qui n'auraient pas été satisfaites.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des enseignants relevant de votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale du département  
du Doubs,

signé

Jean-Marie Renault

Copie à : secrétariat général, Rectorat